

RECONDUCTION DU PRÊT À TAUX ZÉRO

Qu'est ce que le Prêt à Taux Zéro ?

Le prêt à taux zéro est un prêt sans intérêt et sans frais de dossier, attaché à un prêt bancaire classique, réservé aux primo-accédants pour l'achat de leur résidence principale neuve. Il peut représenter jusqu'à 40% du prêt total, soit un vrai coup de pouce pour diminuer le coût global d'emprunt et donc d'achat !



Le Prêt à Taux Zéro à Rodez et Onet le Château

Le Prêt à Taux Zéro 2017

Le prêt à taux zéro est reconduit dans ses termes jusqu'au 31 décembre 2017 ! Une année pour profiter de ce dispositif qui fait l'unanimité tant auprès des professionnels de l'immobilier que des acquéreurs !

Sous condition de ressources (environ 2 000€ net /mois pour une personne seule), le prêt à taux zéro s'élève jusqu'à 44 000€ ou 61 600€ pour un achat à deux (sous réserve de ne pas dépasser les 40% du prêt total). Le différé de remboursement de ce prêt supérieur à la durée probable d'occupation du bien permet de faibles (très) mensualités ! Renseignez-vous auprès de votre conseiller bancaire sans plus attendre.

Pour plus de renseignements sur le PTZ, consultez notre [Newsletter n°1](#)

